



Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-2-5

R Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
Commune de communes
024-242400752-20240404-2024_2_5 Séance du 04 avril 2024
Recu le 09/04/2024
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Jory de Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
25/03/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN),
DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ
Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique,
MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DESGRAUPES Maryline (suppléante de
P. Démarthon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX
Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL
Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ
Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL
Michel, REBEYROL Guillaume (suppléant de T. Chassain), SEDAN Francis, VAURIAC
Bernard

Excusés et procurations : BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante S. Cotta),
CHASSAIN Thérèse (remplacée par son suppléant G. Rebeyrol), COMBEAU Bertrand
(a donné pouvoir à F. Decarpentrie), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante
M. Desgraupes) DOBBELS Michel (a donné pouvoir à I. Hyvoz), DUSSUTOUR Bernard
(a donné pouvoir à S. Bosredon Cournil), DEGLANE Christine (a donné pouvoir à AS
Esclavard),

Absent : COUTURIER Pierre-Yves, CURNARIE Pascal,

M. Bernard VAURIAC est désigné secrétaire de séance.

Avance remboursable du budget principal vers le budget annexe ZAE Négrondes

Afin de permettre, dans le cadre du budget annexe ZAE Négrondes, d'équilibrer le budget dans l'attente de la viabilisation et de la vente des terrains, il convient d'effectuer une avance remboursable :

- de 10 000 € du budget principal au budget annexe ZAE Négrondes

Cette avance remboursable sera réalisée avec l'imputation comptable suivante :

- budget principal : compte 276348 en dépense
- budget annexe ZAE : compte 168748 en recette.

Dans l'attente des chiffres définitifs relatifs à l'exécution financière de l'exercice 2024, il est proposé d'autoriser le versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe ZAE Négrondes d'un montant maximal de 10 000 €. Seuls le montant nécessaire à l'équilibre du budget annexe sera effectivement versé dans le respect du montant maximal autorisé

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 05 avril 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240404-2024_2_5-DE
Reçu le 09/04/2024

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE l'octroi d'une avance remboursable d'un montant maximal de 10 000 € par le budget principal au budget annexe ZAE Négrondes, et qui fera l'objet d'un remboursement progressif sur les exercices suivants en fonction du rythme de réalisation des travaux et de l'encaissement des recettes.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à effectuer les différentes opérations comptables comme indiqué ci-dessus.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 05 avril 2024
Le Président,

Michel AUGEIX

